

**ANNONCE TRANSMISE**  
**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE**  
**DATE D'ÉMISSION : 19/11/2019 - 09:27**

## CONTENU DE VOTRE AVIS

**NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.**

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Ville d'AUBERVILLIERS

**Correspondant :** Mme Adiaratou OUATTARA, DACP - 72 rue Henri Barbusse, 93300 Aubervilliers, tél. : 01 48 39 50 69, adresse internet : <http://www.aubervilliers.fr>, adresse internet du profil acheteur : <https://marches.maximilien.fr>

**Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs**

**Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :**

- Services généraux des administrations publiques

**Objet du marché :** Le présent marché a pour objet la réalisation de travaux de démolition, de déconstruction concernant les diverses propriétés communales et les immeubles de tiers ayant fait l'objet d'une procédure de péril, pour les années 2020 à 2023. Dans le cadre de ces opérations, des opérations de désamiantage, de purge et de nettoyage de terrains pourront avoir lieu.

**Type de marché de travaux :** exécution

**Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :**

- Objet principal : 45111100

**Lieu d'exécution et de livraison :** Ville d'aubervilliers, 93300 Aubervilliers

**Code NUTS :** FR106

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**

**L'avis implique un marché public**

**Caractéristiques principales :**

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- TRAVAUX DE DEMOLITION ET DE DECONSTRUCTION POUR LES ANNEES 2020 A 2023
- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Le présent accord-cadre est passé pour une période allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2020 et est renouvelable par reconduction expresse, par périodes successives d'un an, trois fois au maximum. Il s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2023. Il est conclu à prix unitaires sur la base d'une part, du bordereau des prix unitaires, et, d'autre part, de devis pour les travaux hors bordereau. Ils seront appliqués aux quantités réellement exécutées sur la base du bordereau des prix unitaires (B.P.U).

Les prestations feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions des articles R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique :

Montant minimum : SANS

Montant maximum : 500 000 euro(s) HT.

La ville d'Aubervilliers n'est engagée, sur toute la durée du marché, que sur le montant minimum annuel de l'accord-cadre.

Le montant maximum annuel fixé à l'accord-cadre ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville d'Aubervilliers.

**Le présent avis correspond à un avis périodique constituant une mise en concurrence.**

**Prestations divisées en lots :** non

**Durée du marché ou délai d'exécution :** 48 mois à compter de la notification du marché

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Fonds publics de la ville d'Aubervilliers (ressources propres).

Le mode de règlement est le mandat administratif suivi d'un virement bancaire conformément aux règles de la comptabilité publique.

**Forme juridique** que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : L'accord-cadre sera attribué soit à un seul opérateur économique soit à un groupement d'opérateurs économiques.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même accord-cadre.

En application de l'article R2142-21 du code de la commande publique, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ainsi qu'en qualité de membres de plusieurs groupements.

**L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :** non

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.

**Unité monétaire utilisée, l'euro**

**Conditions de participation :**

- Critères de sélection des candidatures : Les critères sont énoncés dans les documents de marché.

**Marché réservé :** Non

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :**

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes

compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

**Autres renseignements demandés :**

- Les candidats devront également fournir en annexe :
  - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, le chiffre d'affaires annuel, les qualifications et certifications (ou équivalentes) :
    - o QUALIBAT 1112 ;
    - o Certification 1552 accréditée par l'organisme Qualibat, Afnor Certification ou Global Certification - L'activité de traitement de l'amiante concerne les travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante et de matériaux, d'équipements et de matériels ou d'articles en contenant. Ces travaux ne peuvent être réalisés réglementairement que par des entreprises titulaires de la certification amiante dont les modalités d'attribution et de suivi sont fixées respectivement par les normes NF X 46-010 et NF X 46-011 et l'arrêté interministériel du 14 décembre 2012 fixant les conditions de certification des entreprises (JO du 02 février 2013).
  - Une liste des principales références concernant des travaux similaires à l'objet du présent marché, effectués au cours des trois dernières années.

**Nombre de candidats :**

- Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif) : Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : NON

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

- Pas d'enchère électronique

**Type de procédure :** Procédure adaptée

**Date limite de réception des offres :** 12 décembre 2019 à 16 h 00

**Délai minimum de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** DBMT25-19

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 19 novembre 2019

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :** adresse internet : <http://Maximilien.fr>

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :** adresse internet : <https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=355931&orgAcr>

**Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :** adresse internet : <http://Maximilien.fr>

**Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :** adresse internet : <http://Maximilien.fr>

**Informations complémentaires :**

- La prestation n'est pas réservée à une profession particulière

**Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :**

Les documents contractuels sont disponibles gratuitement sur la plateforme du profil acheteur :

<https://www.maximilien.fr>

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Montreuil (France), 7 rue Catherine PUIG (au niveau du 206 rue de Paris), 93100 Montreuil, adresse internet : <http://montreuil.tribunal-administratif.fr/>

**Détails d'introduction des recours :** Toutes les difficultés, litiges ou contestations qui pourraient naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de l'accord-cadre seront de la compétence exclusive du tribunal administratif de Montreuil (France) si les parties n'ont pu trouver un règlement amiable.

Toute décision individuelle défavorable dans le cadre du présent accord-cadre pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil (France) dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification.

Référé précontractuel : Recours possible jusqu'à la signature de l'accord-cadre.

## **DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION**

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3467341**

### **SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE**

Votre annonce sera publiée comme suit :

**Le Parisien** Publication intégrale

**Message à l'attention du support :**

Bonjour,

N° de commande 19101#0002 (section investissement)

Cordialement,

**E-MARCHESPUBLICS.COM** Publication intégrale

**Message à l'attention du support :**

Bonjour,

N° de commande 19101#0002 (section investissement)

Cordialement,

### **DONNÉES DE FACTURATION**

**Libellé de la facture :**

Ville d'Aubervilliers

Direction des finances 2 de la commune de Paris A RENSEIGNER

93300 - Aubervilliers

**Adresse d'expédition :**

Ville d'Aubervilliers

Direction des finances 2 de la commune de Paris A RENSEIGNER

